

action de la société disparue

Par **alasoop**, le **30/11/2008** à **12:47**

salut,
une société disparue (publication de la clôture de liquidation) peut-elle assigner un syndic de copropriété d'un de ses immeubles, qui par des travaux hasardeux, a perturbé son exploitation alors que la société s'est seulement plainte de ses troubles sans agir en justice de son vivant ?
merci encore par avance
@+

Par **jeeecy**, le **30/11/2008** à **15:33**

Si la clôture de liquidation a été prononcée la société n'existe plus e n'a plus la personnalité morale donc non

Par **alasoop**, le **30/11/2008** à **20:39**

salut, merci pour cette confirmation.
j'avais un doute quant à au principe que la société survie dans l'intérêt de sa liquidation. mais ici la liquidation était clôturée et celle-ci publiée.
merci encore.
@+